



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2020-022

PUBLIÉ LE 17 FÉVRIER 2020

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-02-17-002 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Héléne INSEL, rectrice de l'académie de Grenoble (2 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-02-17-002

Arrêté portant délégation de signature à Mme Héléne
INSEL, rectrice de l'académie de Grenoble



PRÉFET DE LA SAVOIE

Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale

SCPP-PCIT : 05-2020

**Arrêté portant délégation de signature à Mme Héléne INSEL,
rectrice de l'académie de Grenoble**

LE PRÉFET DE LA SAVOIE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment ses articles 43 et 44,

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

Vu le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de M. Louis LAUGIER en qualité de préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 2 janvier 2018 portant installation de M. Louis LAUGIER à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 5 février 2020 portant nomination de Mme Héléne INSEL en qualité de rectrice de l'académie de Grenoble,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2018 portant délégation de signature à Mme Fabienne BLAISE, rectrice de l'académie de Grenoble,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Mme Héléne INSEL**, rectrice de l'académie de Grenoble, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'exclusion des correspondances destinées aux administrations centrales, aux parlementaires, au président du conseil départemental, les décisions suivantes :

Contrôle de légalité des actes des collèges du département :

- délibérations des conseils d'administration,
- décisions des chefs d'établissement,
- lettres d'observation et recours gracieux.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à **Mme Hélène INSEL**, rectrice de l'académie de Grenoble, à l'effet de signer, au nom du préfet de la Savoie, les arrêtés de désaffectation des locaux scolaires et des biens meubles utilisés par les collèges, ainsi que les avis relatifs aux désaffectations des terrains et locaux scolaires utilisés par les écoles primaires et maternelles.

Article 3 : **Mme Hélène INSEL**, rectrice de l'académie de Grenoble, peut subdéléguer sa signature aux agents habilités placés sous son autorité. L'arrêté de subdélégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie et une copie sera communiquée à la préfecture de la Savoie.

Article 4 : L'arrêté préfectoral du 2 mai 2018 portant délégation de signature à Mme Fabienne BLAISE, rectrice de l'académie de Grenoble, est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 5 : M. le secrétaire général de la préfecture de la Savoie et la rectrice de l'académie de Grenoble sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 17 février 2020

Signé :Louis LAUGIER